

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Siège et AEC compétent

Siège : Genève.

AEC compétent : M. Jean-Marie Warègne.

Mandat de l'OI par rapport aux priorités économiques de l'AWEX

La vocation du CICR est d'agir sur le plan universel. Pour réaliser cette ambition, le CICR veut, à l'écoute des autres :

- ❖ développer tous les moyens pertinents pour avoir accès, en tout temps et en tous lieux, aux victimes des conflits armés et de la violence interne, et leur apporter protection et assistance
- ❖ développer sa capacité d'analyse globale des conflits armés, lui permettant d'identifier et d'anticiper les besoins humanitaires des victimes et d'être en mesure d'y répondre de manière efficace
- ❖ maintenir une capacité opérationnelle optimale par l'engagement de collaboratrices et collaborateurs motivés et dûment formés, et par la recherche de ressources financières diversifiées et affectées dans le respect du mandat de l'institution
- ❖ s'assurer que les objectifs fixés soient réalisés d'une manière efficace et que les risques inhérents à ses activités soient identifiés et gérés dans un cadre de responsabilités clairement définies.

Réelles potentialités d'affaires pour les Entreprises et les prestataires de Services : Activités sectorielles de l'OI

- ❖ Assistance : le travail d'assistance est centré sur la santé, la sécurité économique ainsi que l'eau et l'habitat. Il vise à réduire la morbidité et la mortalité parmi les victimes d'un conflit. Priorité est donnée à l'accès à la nourriture et à l'eau, à la satisfaction d'autres besoins essentiels, ainsi qu'au rétablissement de conditions d'hygiène satisfaisantes. Pour éviter la dépendance, l'objectif à plus long terme est de rétablir l'autosuffisance pour ainsi protéger la dignité des personnes touchées par la guerre.
- ❖ Protection : cela couvre l'action qui est menée en faveur des personnes confrontées à la guerre dont les civils, les prisonniers de guerre, les détenus et les internés civils ; Egalement, le CICR participe au rétablissement des liens entre les membres de familles dispersées par la guerre et la recherche de personnes portées disparues.
- ❖ Promotion du droit international humanitaire : le CICR vise en particulier les personnes et les groupes qui influent sur le sort des victimes d'un conflit armé ou qui peuvent soit entraver, soit faciliter l'action de l'institution.

- ❖ Opérations préventives contre les mines : activités qui visent avant tout à réduire les effets des mines et autres restes explosifs de guerre sur les personnes vivant dans des zones de conflit.
- ❖ Coopération avec le secteur privé : dans ses relations avec le secteur privé, le CICR a deux objectifs principaux : promouvoir les principes humanitaires auprès des entreprises impliquées dans des situations de conflit et accroître la capacité du CICR à aider les victimes de conflit, en établissant des partenariats stratégiques avec diverses entreprises sur la base de critères éthiques clairs. Le CICR a également contacté plusieurs compagnies pour renforcer ses capacités à agir sur le terrain grâce à des échanges d'expertise.

Chiffres d'affaires de l'OI pouvant générer des affaires

Le financement du CICR repose sur des contributions provenant des États parties aux Conventions de Genève (gouvernements), des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'organisations supranationales (telles que la Commission européenne) ainsi que de différentes sources, publiques et privées. Toutes ces contributions sont volontaires.

Actuellement, le montant de l'appel initial 2009 s'élève à 996,9 millions de francs suisses destiné à couvrir les activités du CICR sur le terrain en 2009.

Couverture géographique de l'OI

Le CICR est présent dans environ 80 pays et compte plus de 12 000 collaborateurs.

Les dix opérations les plus importantes du CICR dans le monde sont menées au Soudan (102,8 millions de francs), en Irak (95,9 millions), en Afghanistan (73,1 millions), en Israël et dans les territoires occupés et les territoires autonomes (67,3 millions), en RDC (52,9 millions), en Somalie (50 millions), en Colombie (38,6 millions), au Tchad (31,7 millions), à Sri Lanka (27,8 millions) et au Pakistan (24,2 millions).

Le CICR a amélioré son accès à certaines zones, étendu la portée de ses opérations en Afghanistan, en République démocratique du Congo (RDC), en Géorgie, en Irak, au Pakistan, aux Philippines, dans la région du Sahel et en Somalie, et poursuivi son action dans des contextes très difficiles, notamment en République centrafricaine, au Tchad, en Colombie, à Sri Lanka, au Soudan et au Yémen.

Développement de programmes associés par l'OI

Le CICR a intégré sa stratégie de coordination - basée sur les faits et orientée vers l'action - dans ses relations avec les autres acteurs humanitaires. Il réaffirme ainsi l'importance d'une interaction durable et fiable, notamment avec les partenaires du Mouvement, les institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) de premier plan dans le secteur humanitaire.

Les efforts individuels et collectifs déployés par le CICR pour constituer des réseaux en engageant un dialogue avec un large éventail d'États et d'autres acteurs se sont révélés particulièrement déterminants dans plusieurs contextes. Son dialogue permanent avec divers protagonistes dans le monde musulman s'est à nouveau avéré efficace. En outre, une plus grande attention a été accordée au dialogue avec des acteurs étatiques émergents et particulièrement importants qui occupent une position influente.

Développement de « stratégie pays » par l'OI : facilitation de l'accès au marché ou offre d'informations

Le CICR propose un catalogue « emergency items » qui regroupe tous les produits et services qu'il recherche soit pour ses donateurs soit pour ses fournisseurs. Comme catégories, le CICR recherche en permanence des outils d'agriculture, de la nourriture, des machines des systèmes d'assainissement et de sanitaire, du matériel médical, des médicaments,...

Existence de « field offices » de l'OI

Le CICR a organisé un réseau de délégations à travers le monde : auprès des organisations internationales, en Afrique, en Asie-Pacifique, dans les Amériques, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Europe occidentale, centrale et les Balkans et enfin, en Europe orientale et Asie Centrale. Au sein de chaque délégation, le Comité a créé des bureaux dans la plupart des pays.